



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

GUYANA

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Guyana est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Guyana.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 ENVIRONNEMENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	3
2.1 Politique budgétaire	4
2.2 Effet de la pandémie de COVID-19 sur l'économie	6
2.3 Développement des infrastructures.....	6
3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	7
3.1 Politique commerciale internationale	7
3.2 Résultats commerciaux	9
3.3 Accès préférentiel aux marchés et accords de libre-échange	9
3.4 Secteurs nouveaux et émergents.....	10
4 RELATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES.....	12
4.1 Programme de Doha pour le développement (PDD)	12
5 ORIENTATION FUTURE DES POLITIQUES: PERSPECTIVES ET ENJEUX.....	13
5.1 Le défi de la COVID-19.....	13
5.2 Infrastructures publiques et infrastructures de transport	13
5.3 Secteur du pétrole et du gaz	13
5.4 Énergie	13
5.5 Diversification des exportations.....	14
5.6 Réforme des branches de production traditionnelles.....	14
5.7 Changements climatiques et impact sur l'environnement.....	15
5.8 Dialogue secteur public-secteur privé.....	15
5.9 Nouvelles technologies et TIC	15
5.10 Sylviculture.....	16

1 INTRODUCTION

1.1. Le Guyana se félicite de ce quatrième cycle d'examen de sa politique commerciale (EPC) réalisé par l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce. Le gouvernement guyanien prend note des consultations virtuelles tenues avec le personnel du Secrétariat de l'OMC pendant la préparation de l'EPC et salue les travaux très utiles réalisés dans des circonstances difficiles du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

1.2. Le Guyana est une petite économie vulnérable qui repose encore fortement sur une base d'exportation étroite, composée de produits de l'agriculture et des industries extractives qui, de plus en plus, jouent un rôle important dans les recettes d'exportation du pays. Le Guyana continue d'importer la plupart des produits dont il a besoin, mais la politique actuelle vise à encourager la production nationale de produits qui, jusqu'à présent, sont importés. Le Guyana demeure un fervent défenseur d'un système commercial multilatéral transparent, fondé sur des règles. L'essentiel du commerce d'importation et d'exportation du Guyana se fonde sur un accès préférentiel aux marchés réciproque basé sur des accords de libre-échange avec des partenaires commerciaux internationaux et régionaux.

1.3. Pendant la période à l'examen, le Guyana s'est efforcé de diversifier l'économie et de créer des possibilités dans tous les secteurs économiques. Avec le développement du secteur du pétrole et du gaz, le pays a commencé à exporter du pétrole et compte utiliser les recettes pour investir dans des domaines de développement cruciaux en particulier dans l'éducation et la santé et dans des secteurs clés, notamment l'agriculture, en mettant l'accent sur l'agroalimentaire, l'industrie légère, les services et le tourisme. Soucieux de développer l'économie et sa base d'exportation, le Guyana continue d'adhérer au multilatéralisme, tout en approfondissant l'intégration régionale dans le contexte de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Il continue de préconiser la suppression des obstacles au commerce pour encourager un meilleur accès aux marchés des pays de la région.

1.4. Avant la pandémie de COVID-19, l'économie du Guyana avait enregistré une croissance régulière au fil des ans, mais la croissance a été perturbée par la pandémie. Comme dans le cas d'autres pays et économies, il faut l'espérer, l'assouplissement des restrictions et l'ouverture des économies a fait que la croissance économique du Guyana, qui augmentait régulièrement, passant de 3,8% en 2016 à 5,3% en 2019¹, et qui devait croître de 45,6% en 2020², a enregistré un taux effectif de 43,48%.

2 ENVIRONNEMENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

2.1. Le Guyana a enregistré des résultats économiques positifs pendant la période à l'examen, avec un taux de croissance moyen supérieur à 12,5% au cours de cette période, la croissance atteignant 3,8% en 2016 et 43,48% en 2020.³ Le taux de croissance élevé en 2020 reflète les premières recettes du secteur du gaz et du pétrole ainsi que d'autres mesures prises par le gouvernement pour améliorer le climat général des affaires et attirer des investissements dans d'autres secteurs de l'économie. L'environnement international généralement favorable, conjugué à un intérêt accru pour l'économie de la part d'investisseurs principalement internationaux, a été le principal moteur des résultats macroéconomiques en forte amélioration. Même sans le taux de croissance de 43,48% en 2020, imputable au secteur du pétrole et du gaz, le taux de croissance moyen pour les quatre (4) années précédentes, s'élèverait à plus de 3,3%, ce qui est au-dessus de la moyenne régionale pour la même période. Le Guyana est à même d'attirer davantage d'investissements à long terme, en particulier dans les services liés au pétrole et au gaz, ainsi que dans d'autres secteurs économiques et dans le tourisme.

2.2. Dans le Rapport 2020 sur la facilité de faire des affaires du Groupe de la Banque mondiale, le Guyana est classé à la 134^{ème} position (sur 190 pays couverts par le rapport), avec un score supérieur à la moyenne, à savoir 55,5%. Le rapport donne au Guyana des scores favorables pour différents aspects de la facilité de faire des affaires dans le pays, y compris la création d'entreprises, l'obtention d'un crédit et l'accès au financement, l'obtention des permis nécessaires et le commerce transfrontalier, entre autres considérations. À cet égard, le gouvernement continue de créer un

¹ <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=GY>.

² <https://finance.gov.gy/budget-speech-2020/>.

³ <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=GY>.

environnement propice permettant aux entreprises de s'établir et de faire prospérer leurs activités au Guyana.

2.3. Le PIB du Guyana aux prix de base courants (millions d'USD) (base 2012) est passé de 4 089,90 USD en 2016 à 4 904,40 USD en 2020, tandis que le PIB par habitant (USD) (base 2012) est passé de 5 979,20 USD à 6 855,10 USD au cours de la même période.⁴ Cette amélioration constante du PIB du Guyana reflète la croissance économique régulière que le pays a enregistrée ces dix dernières années. Cette croissance économique se poursuit largement du fait des bons résultats obtenus par tous les secteurs de l'économie grâce aux mesures ciblées du gouvernement.

2.4. Le secteur agricole, dominé par les filières du riz et du sucre, qui apporté la plus grande contribution à l'économie en termes de PIB national au cours de la période à l'examen précédente, a récemment été dépassé par le secteur des industries extractives. Outre le pétrole et le gaz, d'autres produits des industries extractives, y compris l'or et la bauxite, ont été les principales sources de recettes d'exportation du Guyana pendant la période à l'examen. Ces exportations de produits des industries extractives, qui ont connu une forte croissance pendant la période à l'examen, devraient continuer d'être l'un des principaux moteurs de l'économie à court et moyen termes.

2.1 Politique budgétaire

2.5. Pendant la période à l'examen, la Banque centrale du Guyana a continué d'exercer son pouvoir d'orienter la politique monétaire du Guyana en vue d'avoir une influence sur la disponibilité et le coût de l'argent et du crédit, afin d'atteindre des objectifs nationaux comme un taux d'inflation faible, stable et prévisible et une croissance économique soutenue. Les principaux objectifs de la politique budgétaire ont été conçus en conséquence pour favoriser la stabilité des prix intérieurs en promouvant un crédit et des conditions de change stables, ainsi qu'une intermédiation financière saine qui favorise la croissance de l'économie du Guyana grâce à un strict respect des prescriptions en matière de réserves et d'opérations d'open market.⁵

2.6. À cet égard, pendant la période à l'examen, une modification des réserves obligatoires, mise en œuvre en 1999, est restée en vigueur jusqu'au 23 août 2020. Par la suite, il y a eu une modification temporaire du taux, qui a été fixé à 10%, du 24 août au 31 décembre 2020, ainsi qu'il a été convenu entre la Banque et les banques commerciales en relation avec les mesures d'aide supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19. La Banque du Guyana a réussi à maintenir un taux directeur stable, déterminé par le taux des bons du Trésor à 91 jours, qui est resté inchangé.⁶ Le rendement des bons du Trésor à 91 jours est resté inchangé, à 1,54%, en raison de la non-publication du projet de loi pendant la période à l'examen, tandis que l'écart entre le taux directeur et celui des bons du Trésor à 91 jours s'élevait à 3,5%.

2.7. Le gouvernement continue d'appliquer une politique budgétaire axée sur la stabilité et la croissance à long terme. La mise en œuvre de la TVA au cours de la précédente période à l'examen a modernisé le régime fiscal du Guyana et l'administration de la TVA a été renforcée et rationalisée pendant la période à l'examen. Une TVA au taux de 14% ou de 0% est appliquée à la fourniture imposable de marchandises et de services sur le territoire guyanien par une personne enregistrée, et la fourniture de machines, appareils et matériels pour l'obtention, la génération, et l'utilisation d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables est exonérée de TVA, en plus d'autres éléments, y compris les services de transport international, l'or ou les diamants bruts extraits localement, les services d'éducation, la location résidentielle, les services financiers et certains services médicaux, les produits alimentaires et les produits de consommation, tandis que les marchandises et services destinés à l'exportation et certains produits médicaux bénéficient d'un taux nul.⁷

2.8. La Banque du Guyana a réussi à maintenir un taux d'inflation faible pour les années considérées pendant la période à l'examen, le taux le plus élevé ayant été de 2,09% en 2019.⁸ Cela a contribué à maintenir la stabilité des prix à la consommation au fil des ans. Le taux de change avec toutes les

⁴ <https://finance.gov.gy/wp-content/uploads/2021/02/Budget-Speech-2021.pdf>.

⁵ www.bankofguyana.org.gy.

⁶ <https://bankofguyana.org.gy/bog/images/research/Reports/ANNREP2020.pdf>.

⁷ <https://taxsummaries.pwc.com/guyana/corporate/other-taxes>.

⁸ <https://www.worlddata.info/america/guyana/inflation-rates.php>.

principales devises convertibles est resté relativement stable pendant la période à l'examen. Pendant cette période, le Guyana a maintenu une dette publique stable, qui a toutefois légèrement augmenté en 2020. En dépit de cette légère augmentation, le pays reste bien positionné pour assurer le service de sa dette extérieure, compte tenu de sa structure de maturité et de sa composition en monnaies. Le Guyana a bénéficié d'un allègement de la dette, a procédé à des remboursements considérables, et a appliqué une gestion prudente de la dette, ce qui a entraîné une forte baisse des ratios d'endettement du pays au cours de la dernière décennie et a entraîné une baisse du ratio de la dette au PIB, qui est tombé à 47% en 2020. La dernière analyse de la viabilité de la dette menée par le Fonds monétaire international en 2019 a conclu que le risque de surendettement extérieur et global était modéré, mais la dynamique de la dette s'améliorera notablement à mesure que la production pétrolière commencera (*The Government of the Cooperative Republic of Guyana Public Debt Policy 2021 – 2024*).⁹

2.9. L'un des principaux faits nouveaux intervenus pendant la période à l'examen est que, avec le commencement de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières du Guyana et la nécessité de rationaliser la gestion des recettes anticipées, le Guyana a établi le Fonds pour les ressources naturelles, grâce à la promulgation de la Loi n° 12 de 2019 sur le Fonds pour les ressources naturelles, qui est entré en service pendant la période à l'examen. Le Fonds pour les ressources naturelles est destiné à gérer la richesse en ressources naturelles du Guyana afin que la population en tire des avantages présents et futurs d'une manière efficace et efficiente en faisant en sorte que la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles n'entraîne pas une volatilité des dépenses publiques; en veillant à ce que les recettes tirées des ressources naturelles n'entraînent pas de perte de compétitivité économique; en assurant un transfert équitable des richesses en ressources naturelles entre les générations pour faire en sorte que les générations futures tirent parti des richesses en ressources naturelles; et en utilisant les richesses en ressources naturelles pour financer les priorités nationales en matière de développement, y compris toute initiative visant à concrétiser une économie verte inclusive. Le Fonds est un Fonds public détenu au nom de la Banque du Guyana pour le compte du gouvernement et du peuple guyanien.¹⁰

2.10. Le Guyana est ouvert aux investissements étrangers et il n'y a pas de discrimination entre les investisseurs étrangers et nationaux en ce qui concerne leurs investissements, sauf dans le secteur des industries extractives à petite échelle. Au titre de la Loi relative à l'impôt sur le revenu (aide à l'industrie), le Ministre des finances peut accorder une exemption de certaines taxes en ce qui concerne les nouvelles activités économiques ayant une incidence sur le développement et les risques dans des domaines économiques déterminés. Le Guyana a régulièrement été très bien classé selon l'indice d'IED de la CNUCED pendant la période à l'examen. Le gouvernement soutient activement les investisseurs potentiels par l'intermédiaire du Bureau guyanien de la promotion des investissements (GO-Invest). Des investissements importants ont été réalisés pendant la période à l'examen dans tous les secteurs importants, en particulier dans le secteur du pétrole et du gaz, et dans les activités du secteur des services liées à l'industrie du pétrole et du gaz. Le gouvernement cherche à élargir la diffusion des investissements dans de nouveaux secteurs manufacturiers pour la création de valeur ajoutée, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, ainsi que dans le secteur des services, en particulier dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le secteur du tourisme

2.11. L'économie du Guyana a été classée parmi les cinq économies ayant la croissance la plus rapide du monde par le Nasdaq, Bloomberg et le Fonds monétaire international (FMI) à un moment où le reste de l'économie mondiale était en baisse. Le PIB du pays pour 2019 s'est élevé à 4,28 milliards d'USD, soit une augmentation de 10,36% par rapport à 2018 et il devrait enregistrer une croissance de 26,2% en 2020 selon les prévisions révisées du FMI. Exxon Mobil devrait produire au moins 750 000 barils de pétrole par jour d'ici à 2025. Le Guyana est sur le point de devenir le plus grand pays producteur de pétrole du monde sur une base par habitant. Le Guyana s'y prépare déjà en mettant en place le cadre réglementaire pour gérer le secteur et les investissements qui suivraient.¹¹

⁹ <https://finance.gov.gy/wp-content/uploads/2021/05/Public-Debt-Policy-2021-2024-The-Cooperative-Republic-of-Guyana.pdf>.

¹⁰ <https://finance.gov.gy/publications/natural-resource-fund/>.

¹¹ www.goinvest.gov.gy.

2.2 Effet de la pandémie de COVID-19 sur l'économie

2.12. Le Guyana demeure largement exportateur de produits de base et est donc exposé à l'évolution des marchés mondiaux des produits de base, et la pandémie de COVID-19 a créé une grande incertitude sur ces marchés, avec des effets mitigés sur les principaux produits dont l'exportation présente un intérêt pour le Guyana. Tandis que le prix moyen du riz et du sucre sur le marché mondial peut augmenter dans la période immédiatement postérieure à la pandémie, les cours mondiaux des métaux, y compris l'or, l'aluminium, ainsi que ceux du pétrole, ont été plus bas pendant la pandémie que les années précédentes, même si le prix du pétrole devrait à nouveau augmenter. La pandémie a entraîné une croissance lente du reste de l'économie, qui s'est caractérisée par la fermeture de tous les grands secteurs, y compris le commerce de gros et de détail, le tourisme et la majeure partie du secteur des services. Les quelques secteurs qui restaient ouverts fonctionnaient bien en deçà de la capacité normale. Les chocs économiques sur l'économie découlant de la pandémie de COVID-19 risquent d'être beaucoup plus graves et plus durables que cela n'avait initialement été anticipé. Ainsi, selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) réel du Guyana a augmenté de 43,5% en 2020, soit un peu moins que ce qui avait été prévu antérieurement, tandis que les premières estimations indiquent qu'il se peut que l'économie non pétrolière ait enregistré une contraction atteignant 7,3%.

2.13. Alors que l'on ne sait pas clairement si la pandémie va se terminer, ni à quel moment, il est évident que la pandémie de COVID-19 aura une incidence sur l'économie guyanienne à la fois à court terme et à long terme. La baisse et la faiblesse de l'économie mondiale ont déjà eu des effets négatifs sur les envois de fonds par les Guyaniens de la diaspora qui avaient l'habitude de contribuer notablement aux recettes en devises du Guyana. Il est possible que certaines entreprises et certains secteurs ne se redressent jamais, ou mettent beaucoup de temps avant de retrouver leur équilibre. Sauf dans le secteur du pétrole et du gaz, les investissements dans d'autres secteurs de l'économie ont marqué le pas depuis la pandémie, ce qui a un effet de ricochet sur l'emploi et le pouvoir d'achat dans l'économie. Le gouvernement guyanien a fourni des aides à la population, à la fois en espèces et en nature, pour atténuer les effets de la COVID-19, ainsi que des exonérations fiscales sur des produits essentiels, mais ces aides ne peuvent pas être une solution à long terme.

2.14. Malgré le ralentissement de l'économie, toutefois, le PIB réel du Guyana devrait croître avec la réouverture de l'économie après la levée progressive des restrictions liées à la COVID-19 et, par conséquent, sous réserve de risques de baisse importants. L'économie non pétrolière, y compris l'agriculture, la sylviculture et la pêche, devrait se développer grâce à la croissance dans tous les sous-secteurs ainsi que dans le secteur des industries extractives qui devrait connaître une croissance importante tirée par la croissance de toutes les branches de production, à savoir le pétrole, l'or, la bauxite et les autres industries extractives. Selon les projections, les résultats du secteur manufacturier devraient également s'améliorer compte tenu de la croissance anticipée du sucre, du riz et des autres activités manufacturières. S'agissant des activités du secteur des services, des améliorations importantes sont prévues à compter de la réouverture progressive de l'économie, largement sous l'effet de l'expansion anticipée du commerce de gros et de détail, du transport et de l'entreposage, et des activités financières et d'assurance, qui devraient tous croître notablement lorsque la pandémie cessera.¹²

2.3 Développement des infrastructures

2.15. Le renforcement de l'économie et la transformation de l'environnement dans lequel se fait le développement économique passent par la modernisation et l'extension des infrastructures économiques du pays. Pendant la période à l'examen, le gouvernement a cherché à renforcer et à développer les infrastructures matérielles publiques grâce à des investissements publics et à des partenariats stratégiques pour un financement fort nécessaire. Le gouvernement a élargi et modernisé l'aéroport international du Guyana à Timehri pour améliorer les services de transport aérien et améliorer la connectivité du Guyana avec ses partenaires. L'aéroport privé d'Ogle, près de Georgetown, a également été agrandi et modernisé, obtenant le statut d'aéroport international, afin de créer une alternative pour les voyageurs internationaux sortant du Guyana. Le réseau routier à la fois au sein et au-delà de la principale ville portuaire de Georgetown a été renforcé par la construction de nouvelles routes et/ou la rénovation et l'agrandissement des routes et des ponts existants. L'amélioration des aéroports et des réseaux routiers a entraîné une hausse des arrivées

¹² <https://finance.gov.gy/wp-content/uploads/2021/02/Budget-Speech-2021.pdf>.

internationales et a également facilité le transport tant des marchandises que des citoyens, dans la mesure où ils réalisent leurs activités et leurs services dans le pays.

3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

3.1 Politique commerciale internationale

3.1. Le Guyana estime que la politique commerciale est au centre de son développement économique puisque les échanges, tant les exportations que les importations, contribuent de manière importante au produit intérieur brut (PIB) national. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale est chargé de coordonner la politique commerciale du Guyana, en particulier par l'intermédiaire du Département du commerce extérieur. Le Ministère supervise le Comité consultatif national sur les négociations extérieures (NACEN) qui est une instance regroupant des parties prenantes publiques et privées qui garantit la participation de celles-ci aux activités touchant aux questions de politique commerciale. Le NACEN tient régulièrement des réunions trimestrielles pour obtenir des informations et donner des orientations sur la base des intérêts du Guyana, sur des questions clés en cours en matière de politique commerciale. Le NACEN est convoqué et présidé par le Ministre.

3.2. Le Guyana reste ouvert à l'investissement puisque le code et les régimes de base demeurent les mêmes que lors de l'examen précédent. En tant que membre de la CARICOM, il dispose de mécanismes bien établis prévoyant des exonérations de droits de douane sur les intrants. Les producteurs locaux bénéficient toujours de ces exonérations. Le régime général de politique commerciale tel qu'il se rapporte aux produits d'origine nationale et régionale n'a pas changé par rapport à l'examen précédent, ces produits bénéficient effectivement d'un certain niveau de protection tarifaire par rapport aux importations extrarégionales, en particulier les produits agricoles. Le Guyana utilise seulement des droits *ad valorem* et n'a pas imposé de contingents tarifaires.

3.3. Le Guyana est membre fondateur de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et, conformément au Traité révisé de Chaguaramas, il mène sa politique de commerce extérieur par l'intermédiaire de la CARICOM, y compris la négociation d'accords de commerce extérieur avec des pays tiers. Tout accord de commerce extérieur que le Guyana voudra peut-être négocier indépendamment de la CARICOM doit être notifié à la CARICOM pour vérifier qu'il n'y a pas d'objection des États membres. Une caractéristique essentielle de la CARICOM est l'application du Tarif extérieur commun (TEC) par les pays membres et du Marché et économie uniques de la CARICOM (CSME), que les pays membres ont cherché à approfondir et à renforcer pendant la période à l'examen pour réduire les difficultés des catégories de personnes qui peuvent circuler librement en tant que fournisseurs de services.

3.4. Au cours de la période à l'examen, le Guyana, sous les auspices du Groupe de pays du Forum des Caraïbes (CARIFORUM) a négocié avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord un accord de partenariat économique (APE). Cet APE est essentiellement un accord reprenant l'APE CARIFORUM-Union européenne (UE). Le Guyana a signé l'APE CARIFORUM-Royaume-Uni le 22 mars 2019. Cet APE est appliqué à titre provisoire depuis le 1^{er} janvier 2021. Cet accord a depuis été notifié au Comité des accords commerciaux régionaux de l'OMC.

3.5. Les institutions de gouvernance de l'APE CARIFORUM-Royaume-Uni correspondront à celles de l'APE CARIFORUM-UE, à savoir le Conseil conjoint (au niveau ministériel), le Comité du commerce et du développement (ou TDC, se réunissant au niveau technique), le Comité parlementaire et les Comités spécialisés sur l'agriculture et la pêche, les services et la coopération pour le développement. Le TDC a tenu sa première réunion en octobre 2021 et le Conseil conjoint se réunira au cours du premier trimestre de 2022.

3.6. S'agissant de l'APE CARIFORUM-UE, celui-ci reste le principal instrument régissant le commerce entre les États du CARIFORUM et l'UE. À la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, les échanges de la région avec l'UE seront affectés. Toutefois, avec le deuxième réexamen quinquennal obligatoire en cours, il faut espérer que des mesures seront identifiées pour garantir un accès réel aux marchés et une présence réelle sur les marchés pour les États membres du CARIFORUM. La Déclaration conjointe qui a été signée lors de la conclusion des APE prescrit qu'un examen des activités de l'UE doit être effectué à intervalles de cinq ans. Le premier a eu lieu en 2015 et le deuxième aurait dû

être achevé en 2020 mais a été affecté par la pandémie de COVID-19 en cours. Il est prévu que ce deuxième examen soit achevé au premier trimestre de 2022.

3.7. L'Accord de partenariat de Cotonou qui régissait la relation entre les États du CARIFORUM et l'UE est arrivé à son terme en janvier 2020. Des négociations formelles en vue d'un accord succédant à celui-ci ont été lancées en septembre 2018 et les projets de texte d'accord ont été paraphés par le négociateur principal compétent des deux parties le 16 avril 2021. Ce nouvel arrangement prévoit un accord de type accord de base au niveau de "tous les pays ACP" et est étayé par des protocoles régionaux adaptés aux spécificités régionales respectives. Pour permettre la signature et la mise en œuvre du nouvel accord, l'Accord de Cotonou a fait l'objet de plusieurs prorogations, dont la dernière prendra fin le 30 juin 2022. Il est prévu que le nouvel accord de type accord de base soit signé à Apia (Samoa) avant l'expiration de la dernière prorogation.

3.8. Depuis 2015, le Guyana a pris plusieurs mesures pour favoriser des réformes en matière de facilitation des échanges et accélérer la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Guyana a présenté ses notifications requises à l'OMC au titre de l'AFE pendant la période 2015-2020; elles comprennent neuf (9) mesures de la catégorie C.

3.9. Pendant la période à l'examen, le Guyana a également bénéficié d'un certain nombre d'activités d'assistance technique dans le cadre du Programme d'autonomisation de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Le soutien de la CNUCED a permis d'assurer la continuité des travaux du Comité national de la facilitation des échanges (CNFE) et conduit à l'élaboration d'une feuille de route. La feuille de route est considérée comme un document évolutif et vise à orienter les réformes en matière de facilitation des échanges au-delà de l'AFE pour la période 2019-2024. À l'heure actuelle, on cherche à obtenir l'approbation du Cabinet afin d'encourager davantage une participation active au CNFE et de réaliser les objectifs prioritaires énoncés dans la feuille de route. La révision de la feuille de route et l'élaboration d'un plan de travail sont examinés au niveau du Comité national.

3.10. Le Guyana a actuellement un taux de mise en œuvre de 83,2% dans le cadre de l'AFE. Pour répondre à ses besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités (ATRC), le pays a mobilisé avec succès un soutien au titre du programme de dons du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) de l'OMC. Le soutien au titre du programme de dons du TFAF a abouti à l'élaboration de neuf (9) propositions de projets correspondant aux neuf (9) mesures de la Catégorie C notifiées par le Guyana au titre de l'AFE. Les dispositions ci-dessus visent à faciliter la poursuite de la collaboration avec les partenaires donateurs du soutien pour assurer la mise en œuvre de chaque mesure de la Catégorie C par l'intermédiaire d'un engagement au niveau du CNFE. Une notification concernant le don pour l'élaboration de projets dans le cadre du TFAF devrait être présentée à l'OMC pour tenir compte de ces mises à jour additionnelles.

3.11. Le CNFE se réunit tous les trimestres et est coordonné conjointement par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (Département du commerce extérieur) et l'Administration fiscale du Guyana (Administration des douanes). En outre, la participation du CNFE inclut d'autres organismes présents aux frontières et organismes de réglementation clés.

3.12. Le Guyana reste également attaché aux dialogues sur la facilitation des échanges au niveau de la CARICOM au sein du Comité régional de la facilitation des échanges et au niveau de l'OMC au sein du Comité de la facilitation des échanges. Le premier comité vise à soutenir les approches de la région en vue de la mise en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges conformément à l'article 24:5 de l'AFE, et le second conserve son importance étant donné que les travaux du CNFE sont également guidés par les décisions émanant du Comité de la facilitation des échanges de l'OMC.

3.13. Grâce à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, le Guyana a continué de rationaliser et de faciliter les mouvements de marchandises par-delà ses frontières, dans le but de faire en sorte qu'il y ait une transparence et une efficacité accrues pour les importateurs et les exportateurs. Dans le même ordre d'idées, le Guyana est en train de mettre en place des mesures qui permettront le fonctionnement d'un guichet électronique unique pour exécuter les procédures douanières à la frontière. Cela devrait permettre d'accroître la prévisibilité et de réduire le temps nécessaire à la manipulation et au dédouanement des marchandises.

3.14. L'agriculture joue un rôle majeur dans le produit intérieur brut (PIB) du Guyana et l'Administration actuelle a l'intention de continuer à investir dans le secteur afin de développer celui-ci et de lui restituer sa rentabilité. Depuis août, le gouvernement a réalisé des investissements massifs dans le secteur qui, à la fin de 2020, représentait 27,1% du PIB hors pétrole et 21,3% des exportations non pétrolières. Le gouvernement a élaboré un plan global pour l'agriculture afin que le potentiel qu'a le Guyana de devenir le grenier à blé des Caraïbes se concrétise. Cette année, les dépenses dans le secteur agricole devraient augmenter pour atteindre 22,6 milliards de GYD contre 18,3 milliards de GYD en 2020.

3.2 Résultats commerciaux

3.15. Le Guyana a connu une forte croissance à l'exportation pendant la période à l'examen. Le secteur des industries extractives a largement contribué à l'augmentation des recettes d'exportation du Guyana, en particulier depuis le début des exportations de pétrole. Les exportations d'or et d'aluminium ont également joué un rôle important dans les exportations du Guyana. Les produits agricoles traditionnels, y compris le riz, le sucre et le rhum, continuent aussi de jouer un rôle clé dans les exportations du Guyana en plus des produits de la pêche et de la sylviculture. Le Guyana cherche à diversifier davantage ses exportations. Pendant la période à l'examen, les importations du Guyana ont également considérablement augmenté en réponse au développement de nouveaux secteurs, comme le secteur du pétrole et du gaz. Les importations ont elles aussi augmenté et le Guyana continue d'accuser un déficit commercial important. Les importations sont dominées par les machines et les produits manufacturés industriels et l'accroissement des importations a induit une augmentation du déficit commercial du Guyana au fil des ans pendant la période à l'examen.

3.16. Tout comme le Guyana s'est efforcé de diversifier ses exportations pendant la période à l'examen, les marchés d'exportation se sont également diversifiés vers de nouvelles destinations, bien que les marchés traditionnels des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et de l'UE restent solides en dehors des marchés régionaux. Pendant la période à l'examen, les importations supplémentaires sont venues de nouveaux marchés, y compris la Chine, l'Inde et le Brésil, Singapour et les Émirats arabes unis, entre autres. La diversification et l'expansion des marchés d'exportation et d'importation du Guyana sont une priorité essentielle pour le Guyana, car le pays cherche à se lancer dans la production de nouveaux produits.

3.17. La plupart des échanges du Guyana sont actuellement tributaires des arrangements commerciaux préférentiels avec les pays partenaires. Bien que le commerce avec les voisins régionaux du Guyana soit encore relativement limité, cette tendance évolue du fait que le Guyana réalise des investissements dans le secteur du gaz et du pétrole, ainsi que dans l'industrie agro-alimentaire. Des investissements stratégiques dans l'infrastructure matérielle sont prévus par le gouvernement pour faciliter les échanges à plus grande échelle en ce qui concerne à la fois les produits et les marchés de destination.

3.3 Accès préférentiel aux marchés et accords de libre-échange

3.18. Le Guyana en tant que membre de la CARICOM continue de défendre et de promouvoir activement le processus d'intégration régionale des Caraïbes. La CARICOM administre un TEC applicable aux produits extrarégionaux, et les obstacles tarifaires au commerce des marchandises au sein de la région ont été en grande partie supprimés, afin d'encourager et de renforcer la production régionale. Une part importante des importations et des exportations du Guyana se font avec des États de la CARICOM, en particulier la Trinité-et-Tobago et la Barbade. La mise en œuvre réussie du CSME constitue une priorité tant pour le gouvernement du Guyana que pour ses partenaires régionaux afin de renforcer l'intégration régionale et de faciliter la circulation sans entrave des ressources entre tous les pays de la région.

3.19. Outre la CARICOM, dans le cadre de laquelle le Guyana bénéficie d'un traitement préférentiel en matière d'accès aux marchés, il bénéficie aussi d'un accès préférentiel pour la plupart de ses produits sur les marchés clés du Royaume-Uni, de l'UE et du Canada. En conséquence, la présence du Guyana sur ces marchés est restée forte pendant la période à l'examen. L'accès préférentiel aux marchés accordé au Guyana par le Royaume-Uni et l'UE pour ses exportations de sucre, de riz et de rhum a été crucial pour le développement de ces secteurs. Le Guyana conjointement avec les pays membres du CARIFORUM ont signé l'Accord de partenariat économique avec l'UE en 2007 et celui avec le Royaume-Uni seul en 2019 après le Brexit. Les deux accords de partenariat économique sont

mis en œuvre à titre provisoire sur la base d'une libéralisation progressive des importations du Guyana en provenance de ces marchés tandis que celui-ci bénéficie d'un accès aux marchés pour l'essentiel des exportations. Malgré ces conditions apparemment favorables, les exportations du Guyana n'ont pas sensiblement augmenté pendant la période à l'examen, mais elles sont restées stables. Le Guyana attend avec intérêt la pleine mise en œuvre des deux accords et intensifie les efforts pour attirer des investissements en provenance des deux marchés.

3.20. Dans le cadre de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC), les États-Unis accordent un accès en franchise de droits pour une large gamme de produits. La Loi sur le Partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CTPA) a été prorogée jusqu'en 2030 et le Guyana continuera de bénéficier d'un accès préférentiel au marché des États-Unis jusque-là.¹³ Les États-Unis sont également le principal fournisseur d'importations de produits non pétroliers du Guyana.

3.21. Dans le cadre de l'Arrangement CARIBCAN, le Canada accorde au Guyana et aux autres pays de la CARICOM un accès préférentiel non réciproque à son marché pour une large gamme de produits qui respectent des règles d'origine spécifiques. L'arrangement actuel arrive à expiration en 2023. L'or, les diamants, l'aluminium et le rhum sont toujours restés les principales exportations du Guyana à destination du Canada pendant la période à l'examen. Les négociations entre la CARICOM et le Canada concernant un Accord renforcé de commerce et de développement visant à consolider les relations commerciales et économiques entre les parties marquent le pas depuis un certain temps.

3.22. Le Guyana, conjointement avec d'autres pays de la CARICOM, a signé des accords de libre-échange (ALE) avec un certain nombre de pays d'Amérique latine, y compris Cuba, la République dominicaine, le Costa Rica, la Colombie et le Venezuela. Le Guyana a également signé un accord bilatéral de portée partielle avec le Brésil. Le commerce entre le Guyana et ces pays a été très limité malgré les efforts déployés pour redynamiser les résultats de tous les accords pendant la période à l'examen. L'un des facteurs expliquant cela est l'insuffisance des infrastructures de transport entre les parties.

3.23. Le Guyana vise à renforcer ses relations commerciales au moyen d'accords commerciaux nouveaux ou améliorés en vue de diversifier les marchés d'exportation ainsi que les produits. Il y a un effort concerté en vue d'attirer les investissements des principaux marchés afin de produire spécifiquement pour les marchés d'exportation. De plus, le gouvernement adopte et met en œuvre des mesures pour créer un environnement propice à l'accroissement de la production et de l'exportation de produits d'exportation non traditionnels, à l'investissement dans les infrastructures commerciales, y compris les réseaux de transport, ainsi qu'à la facilitation des échanges dans les ports et aux postes de douane.

3.4 Secteurs nouveaux et émergents

3.24. Jusqu'à récemment, l'économie guyanienne reposait sur un petit nombre de branches de production, notamment le sucre, le riz, la bauxite, le rhum, la pêche et les produits de la sylviculture. Pendant la période à l'examen, ces secteurs traditionnels ont été dépassés par le secteur des industries extractives, en particulier l'or et les diamants. Le secteur du pétrole et du gaz s'est récemment développé et est devenu essentiel pour les recettes d'exportation du Guyana. Même si les secteurs traditionnels restent essentiels pour l'économie, les exportations de sucre ont enregistré une baisse des recettes en raison de l'érosion des préférences, en particulier sur les marchés de l'UE et du Royaume-Uni. Par conséquent, l'apport d'une valeur ajoutée aux produits traditionnels sera essentiel pour que ces produits restent pertinents pour l'économie. À cet égard, au lieu de l'exportation de produits primaires, l'accent est de plus en plus mis sur la transformation des produits agricoles et sur l'industrie légère pour apporter une valeur ajoutée avant l'exportation. Dans le secteur de l'agriculture, plusieurs sous-secteurs émergents offrent un grand potentiel en termes d'investissement et de croissance, y compris les fruits et légumes, l'élevage et l'aquaculture, filières dans lesquelles la plupart des produits du Guyana sont exportés en tant que produits primaires.

3.25. Le Guyana, dans le contexte du CSME, est chargé de l'agriculture, de la diversification de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au sein de la CARICOM. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Président guyanien, Son Excellence le Président Mohamed Irfaan Ali, a présenté une proposition de stratégie intitulée "**Advancing the CARICOM Agri-Food Systems Agenda: Prioritising Regional Food and Nutrition Security**", qui a été adoptée par la Conférence des

¹³ <https://www.minfor.gov.gy/featured/renewal-of-the-caribbean-basin-trade-partnership-act/>.

chefs de gouvernement de la CARICOM à sa trente-deuxième réunion d'intersession tenue les 24 et 25 février 2021. Ladite Conférence a également approuvé l'établissement d'une Équipe spéciale ministérielle sur la production alimentaire et la sécurité alimentaire chargée de suivre et de surveiller la mise en œuvre de la stratégie.

3.26. La stratégie prévoit une approche à deux niveaux pour relancer la croissance et le développement dans le secteur agroalimentaire de la CARICOM: la **commercialisation intégrale** du système agroalimentaire, ce qui implique des investissements à grande échelle de la part du secteur privé et la mise à contribution des MPME, y compris des agriculteurs et des pêcheurs de la région, par la création de liens en amont et en aval; et la prise en compte rapide des **priorités stratégiques en matière de politique générale** nécessaires pour relever les défis structurels que pose la commercialisation. Le résultat final devrait être un système régional de production et de distribution des produits alimentaires moderne, hautement efficace, qui réponde aux besoins alimentaires et nutritionnels des consommateurs de la région en termes de qualité, d'accessibilité financière, de fiabilité et de durabilité.

3.27. L'initiative peut être considérée comme faisant partie intégrante du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région et de l'idée de "reconstruire en mieux" après la pandémie de COVID-19, en renforçant l'autonomie de la région pour ce qui est de répondre aux besoins humains fondamentaux de façon plus sûre. Cela est particulièrement pertinent pour les possibilités d'emploi, compte tenu des effets dévastateurs de la pandémie sur le secteur du tourisme et des défis que pose le déploiement des programmes de vaccins à l'échelle mondiale.

3.28. En plus d'améliorer les produits agricoles traditionnels destinés à l'exportation, le gouvernement du Guyana s'emploie aussi à promouvoir activement la diversification accélérée de l'économie et à développer des secteurs non traditionnels, y compris le secteur des services, le tourisme, les énergies alternatives et les technologies de l'information en plus du secteur du gaz et du pétrole. Au cours de la période à l'examen, le gouvernement s'est efforcé de renforcer le secteur du commerce des services grâce à la relance de la Coalition des fournisseurs de services, à l'élaboration de textes législatifs clés pour certains services, y compris les architectes et les ingénieurs, au renforcement des infrastructures pour les TIC et à la promotion de la connectivité Internet dans le pays. Avec l'exploitation du pétrole, le secteur des services liés au gaz et au pétrole a connu une croissance spectaculaire pendant la période à l'examen et la tendance n'est pas prête de s'arrêter. Le gouvernement cherche aussi à obtenir des investissements dans d'autres énergies renouvelables, y compris les biocarburants, l'hydroélectricité et l'énergie solaire en réponse au changement climatique et à la nécessité de réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

3.29. La Stratégie de développement à faibles émissions de carbone à l'horizon 2030 du Guyana est orientée vers une augmentation massive des énergies renouvelables dans l'ensemble du pays. Cette stratégie vise à dissocier la croissance économique de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'électricité en développant les ressources énergétiques à faible teneur en carbone (énergie solaire, hydroélectricité, énergie éolienne, biomasse et gaz naturel) afin de répondre à la croissance rapide de la demande et de maintenir les émissions de gaz à effet de serre à un niveau bas. Le Programme d'électrification de l'arrière-pays du gouvernement vise à utiliser la solution la plus technique et la plus réalisable sur le plan économique (interconnexion avec le réseau plus large, énergie solaire photovoltaïque et/ou mini centrales hydroélectriques) qui inclura le renforcement des usages productifs de l'énergie pour accroître la viabilité à long terme des mini-réseaux. Le programme devrait être mis en œuvre pendant la période 2023-2026.

3.30. Le gouvernement du Guyana reste attaché à fournir une énergie abordable, stable et fiable dont bénéficieront aussi bien les ménages que les entreprises. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement favorisera un bouquet énergétique composé d'énergie solaire, d'hydroélectricité, de gaz naturel et d'énergie éolienne, qui conduira à une nouvelle capacité installée de plus de 500 MW tout en réduisant la dépendance du pays à l'égard des combustibles fossiles importés pour la production d'électricité, ainsi que le coût de l'électricité.

3.31. Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre les mesures de politique générale ci-après:

- Achèvement du projet hydroélectrique des chutes d'Amaila représentant 165 MW.
- Production d'environ 300 MW dans l'intervalle, à partir de gaz naturel.

- Investissement dans les systèmes solaires et éoliens pour les zones hors réseau.
- Extension du programme d'électrification de l'arrière-pays.
- Remplacement et mise à niveau des systèmes solaires dans l'arrière-pays.
- Action urgente pour améliorer et moderniser le réseau national (transport et distribution).
- Développement de micro-réseaux pour les grands espaces de l'arrière-pays.

3.32. Le Guyana est devenu un pays producteur de pétrole en décembre 2019 et dispose actuellement de réserves récupérables excédant 10 (dix) milliards de barils.

3.33. À mesure que de nouveaux secteurs de l'économie émergent et dépassent le secteur traditionnel en tant que moteurs de l'économie, le gouvernement guyanien accorde une importance particulière au renforcement des institutions, au perfectionnement des compétences et à la formation pour permettre aux citoyens d'avoir la possibilité de contribuer à façonner l'avenir du pays. À cet égard, le Guyana a adopté une politique relative à la teneur en éléments locaux, en particulier pour le secteur du pétrole et du gaz, mais qui aura aussi une incidence sur d'autres secteurs économiques. La recherche-développement reste au centre de l'initiative du gouvernement visant à promouvoir et à renforcer les secteurs émergents pour qu'ils jouent un rôle essentiel dans le renforcement des niveaux de production. Le gouvernement s'engage en faveur de ces secteurs pour qu'ils fournissent du travail et créent des emplois, en particulier pour les jeunes, et pour qu'ils contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté en plus de réduire la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs.

4 RELATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

4.1 Programme de Doha pour le développement (PDD)

4.1. Le Guyana continue de soutenir et de préconiser la reprise des négociations du Cycle de développement de Doha qui est actuellement à l'arrêt, en vue de parvenir à une conclusion réussie et équilibrée, axée sur le développement. Le gouvernement du Guyana s'est engagé à conclure les questions relevant du Cycle de négociations dans un cadre multilatéral en tenant compte des circonstances propres à tous les Membres. La position du Guyana dans le cadre des négociations du Cycle de Doha reste étroitement alignée sur celles de ses partenaires régionaux de la CARICOM et celles du Groupe des petites économies vulnérables (PEV). Le Guyana continue de suivre avec intérêt les faits nouveaux intervenus à l'OMC et cherche à travailler avec les Membres partageant les mêmes idées pour faire aboutir le Cycle.

4.2. Les intérêts du Guyana dans les négociations du Cycle de développement de Doha portant sur l'agriculture restent basés sur la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire des pays vulnérables qui sont exposés aux effets du réchauffement de la planète et des changements climatiques; sur l'élimination des subventions prohibées par les pays développés, en particulier celles qui ont des effets de distorsion du marché des produits agricoles en provenance de pays comme le Guyana; sur la nécessité de ménager une marge de manœuvre politique adéquate pour l'agriculture nationale et celle de la CARICOM, ainsi que sur d'autres questions qui sont nécessaires pour une croissance durable de notre secteur agricole. Le Guyana est bien conscient du fait que les propositions du Groupe des PEV ont toujours été acceptées par les Membres dans la mesure où elles apportent un environnement commercial favorable à l'agriculture. L'accès aux marchés pour les produits agricoles reste préoccupant en raison d'obstacles techniques injustifiés et d'une érosion des préférences dommageable pour les produits présentant un intérêt pour le Guyana, y compris le sucre, le riz et le rhum.

4.3. Le Guyana se réjouit à la perspective d'aborder et de résoudre les questions liées à la réforme de l'OMC. Il est admis que le système commercial multilatéral actuel, tel qu'il a été créé à la fin du siècle dernier, ne répond plus de façon adéquate aux attentes des Membres et doit s'adapter aux réalités du moment présent. À cet égard, il sera important de continuer à travailler sur la recherche d'un consensus sur les questions qui restent non résolues. Il est nécessaire de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'Organe de règlement des différends de façon que les Membres aient une enceinte pour régler tout différend existant et futur. Il sera aussi crucial de restaurer la confiance dans les institutions et le fonctionnement du système commercial multilatéral. Le moratoire sur les droits de douane pour les transmissions électroniques a été bénéfique aux petits pays, y compris le Guyana, et a fourni une aide en matière d'accès à Internet et de participation à l'économie du commerce électronique mondial. Le Guyana soutient la prorogation du moratoire et les Membres

devraient envisager de le rendre permanent afin d'aider les petits pays vulnérables à atteindre le développement requis.

5 ORIENTATION FUTURE DES POLITIQUES: PERSPECTIVES ET ENJEUX

5.1 Le défi de la COVID-19

5.1. Au cours des deux dernières années, le monde entier a été confronté à une crise sanitaire qui s'est traduite par un ralentissement économique qui a touché tous les pays, sans exception. Le Guyana, tout comme d'autres petits pays en développement, a été touché par la crise beaucoup plus que les pays développés qui étaient en meilleure position pour gérer les conséquences associées à la crise. À court et moyen termes, le Guyana, comme d'autres pays, continuera à concevoir et mettre en œuvre des politiques visant à atténuer les difficultés créées par la pandémie. Le gouvernement continuera d'œuvrer avec les pays Membres pour trouver des solutions qui permettront un accès équitable aux fournitures médicales pour les pays vulnérables dont les capacités de fabrication sont inexistantes. La pandémie de COVID-19 a démontré au monde entier de quelle manière les disparités économiques entraînaient d'autres défis plus graves qui nécessitaient une intervention mondiale.

5.2 Infrastructures publiques et infrastructures de transport

5.2. Nonobstant la pandémie de COVID-19 et ses conséquences économiques négatives, le gouvernement du Guyana reste déterminé à créer un environnement propice au commerce et à l'investissement et a continué d'adopter des politiques appropriées visant à faire du Guyana un meilleur endroit pour les entreprises et les investissements. Un cadre politique pertinent a été élaboré pour attirer des investissements durables, et le gouvernement continue d'explorer de nouveaux marchés possibles pour les produits guyaniens grâce à des accords avec les pays partenaires. Des investissements importants ont été réalisés dans le développement des infrastructures publiques liées au commerce, y compris les aéroports et les réseaux routiers, afin de rendre le Guyana plus compétitif. Le Guyana a modernisé l'aéroport international à Timehri et a également mis en service un deuxième aéroport international qui dessert principalement le marché régional afin d'améliorer la connectivité et l'efficacité en tant qu'élément clé du secteur du tourisme et de la fourniture d'autres services. Les réseaux routiers reliant les zones de production agricole au reste du pays, en particulier à la ville portuaire de Georgetown, ont été modernisés pour faciliter le transport des produits et ouvrir les régions intérieures aux activités de production. En partenariat avec le Suriname voisin, le gouvernement est au stade final de la construction d'un pont à la frontière commune afin de stimuler les échanges entre les deux pays. Le gouvernement met l'accent sur la diversification des exportations grâce à l'apport d'une valeur ajoutée aux produits primaires qui étaient précédemment exportés en faisant l'objet d'une transformation minimale. Une attention particulière est également accordée au secteur des services, qui est développé en tant que catalyseur du développement d'autres secteurs économiques.

5.3 Secteur du pétrole et du gaz

5.3. Même si la pandémie de COVID-19 et le ralentissement économique qui en résulte entraîneront nécessairement une diminution des recettes d'exportation, le Guyana espère que le secteur du pétrole et du gaz compensera les recettes perdues dans d'autres secteurs de l'économie. Le Guyana met en place une économie verte à faible teneur en carbone, tout en développant le secteur du pétrole et du gaz en tant que guyanien. Le Guyana a élaboré les politiques nécessaires pour gérer un secteur du pétrole et du gaz solide qui serve de pilier et de catalyseur à d'autres secteurs en facilitant le développement du secteur industriel ainsi que du secteur des services. Par conséquent, le Guyana s'efforce d'attirer des investissements non seulement dans le secteur du gaz et du pétrole, mais aussi dans d'autres secteurs qui alimentent ce secteur, en particulier les services.

5.4 Énergie

5.4. Le Guyana est conscient des conséquences négatives du changement climatique et, en tant que pays dont les basses terres du littoral abritent la plupart des activités économiques, continuera de mettre l'accent sur les mesures destinées à éviter les causes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. L'approvisionnement en électricité au Guyana pose également des difficultés du fait de la dépendance à l'égard du pétrole importé pour la fourniture d'électricité, ce

qui expose le pays aux chocs des prix sur le marché du pétrole. À cet égard, le gouvernement a l'intention d'investir dans la poursuite de la diversification de l'économie en soutenant les secteurs non pétroliers et les régions éloignées du littoral. Cela impliquera un soutien pour les infrastructures matérielles – y compris les réseaux de transport fluvial, routier et aérien, les réseaux de distribution d'électricité, le réseau national de connectivité numérique et plus encore. Il s'agira aussi de réparer les infrastructures de protection contre les risques climatiques dans les régions côtières et dans l'arrière-pays, ainsi que de fournir un soutien ciblé en faveur du développement de l'agriculture dans les parties non boisées du pays – pour permettre au Guyana de répondre aux préoccupations nationales et régionales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des mesures ont été mises en place pour encourager l'utilisation de l'énergie solaire, tandis que des études sont en cours pour développer les centrales hydroélectriques afin de soutenir l'activité économique dans l'ensemble du pays. Il est également prévu d'utiliser l'énergie éolienne et le gouvernement tente de répondre à la demande en redoublant d'efforts pour limiter les pertes techniques et commerciales. Une production d'électricité propre et durable devrait avoir un effet très positif sur la compétitivité du secteur manufacturier. Le potentiel du Guyana en matière de production d'hydroélectricité pourrait aussi être utilisé pour exporter de l'énergie vers les pays voisins.

5.5. Les problèmes énergétiques du Guyana comprennent une disparité en matière d'accès à l'énergie entre les communautés côtières et les communautés des régions reculées de l'arrière-pays et des zones fluviales, la dépendance à l'égard des capacités de production vieillissantes basées sur les combustibles fossiles, une capacité de production inadaptée qui entraîne des pénuries en matière d'approvisionnement, un réseau de transport et de distribution poreux qui entraîne des pertes techniques et des pertes commerciales élevées. Le gouvernement réalise actuellement des progrès pour ce qui est de son engagement de parvenir à une économie sobre en carbone et d'accélérer la transition du pays vers le développement d'énergies propres.

5.6. Cette transition énergétique devrait se faire en trois (3) étapes:

- Pendant la période allant de 2022 à 2027, un ensemble constitué de gaz naturel (300 MW) et de la centrale hydroélectrique des chutes d'Amaila représentant 165 MW s'ajoutera au système intégré Demerara-Berbice (DBIS), avec une forte augmentation de l'énergie solaire, associée à des batteries, sur les réseaux ruraux.
- Pendant la période allant de 2027 à 2032, le remplacement du fuel lourd se poursuivra, grâce à l'augmentation de l'énergie éolienne et solaire et à la mise en service de la deuxième centrale hydroélectrique du Guyana (qui doit être identifiée avant 2025).
- À partir de 2032, le développement futur sera déterminé par les conditions du marché existantes, mais il est probable que les batteries et la technologie de l'hydrogène seront suffisamment avancées pour que l'énergie solaire et l'énergie éolienne permettent de nouvelles augmentations de capacité tout en contribuant à exercer une pression à la baisse supplémentaire sur les prix de l'électricité.

5.5 Diversification des exportations

5.7. Jusqu'à présent, le Guyana s'est appuyé sur un nombre limité de produits pour ses recettes d'exportation. Ces exportations comprennent des produits agricoles de base et des produits des industries extractives, ainsi que des produits de la sylviculture et de la pêche qui sont normalement exportés sous forme brute ou semi-transformée. Ainsi, l'économie du Guyana reste vulnérable aux chocs des prix, et l'érosion des préférences pour les produits agricoles n'a pas aidé. Le Guyana s'efforce d'inverser cette situation en encourageant l'apport d'une valeur ajoutée aux exportations, tant pour les exportations traditionnelles que pour les exportations non traditionnelles, et en procédant à cet apport. Des investissements stratégiques doivent être réalisés à cet égard afin d'accroître les produits exportables. Cela conduira en conséquence au développement du secteur industriel du Guyana et créera des emplois pour les citoyens.

5.6 Réforme des branches de production traditionnelles

5.8. L'industrie sucrière, qui a été l'un des secteurs qui a le plus contribué aux recettes nationales, est sous tension depuis quelques années. Cela est largement dû à la perte des prix préférentiels sur le marché de l'UE après l'entrée en vigueur de l'APE CARIFORUM-UE. Le secteur est en cours de

réforme et a réduit son personnel après la fermeture de certaines usines. Des efforts sont déployés pour poursuivre la modernisation qui a débuté il y a quelque temps déjà et explorer la possibilité de se diversifier dans d'autres produits à valeur ajoutée en dehors du sucre, ce qui devrait apporter des améliorations notables à la branche de production. Pendant la période à l'examen, le sucre a été enregistré en tant qu'indication géographique, de même que le rhum et la mélasse, au Guyana et dans l'UE en vue de le rendre plus concurrentiel grâce à une protection accrue. Le secteur du riz a continué de croître au fil des ans, même s'il continue de subir des inondations et des difficultés liées au changement climatique, ce qui fait augmenter les coûts. La branche de production continue de rechercher de nouveaux marchés et de se diversifier dans de nouveaux produits. Bien que ces deux produits traditionnels, tout comme le rhum, demeurent des exportations clés pour le Guyana, ils sont toujours confrontés à des conditions difficiles en matière d'accès aux marchés et continueront de faire l'objet des investissements et des réformes nécessaires pour rester viables sur le marché.

5.7 Changements climatiques et impact sur l'environnement

5.9. L'économie du Guyana reste sensible aux effets négatifs des changements climatiques et du réchauffement de la planète, qui ont une incidence notable sur l'économie. Les basses terres côtières du Guyana, où se trouvent la plupart des activités économiques du pays, sont situées au-dessous du niveau de la mer. Les changements climatiques et météorologiques continuent d'avoir des effets négatifs sur la plupart des activités économiques, y compris le secteur agricole et les entreprises. Par conséquent, le gouvernement a placé des politiques visant à lutter contre le changement climatique au cœur de son programme et apporte sa contribution à la lutte pour l'atténuation des effets négatifs du changement climatique. Le Guyana a intégré sa forêt tropicale dans un système mondial de crédit carbone relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à savoir le mécanisme REDD (mécanisme de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts) projeté et a été au premier plan de l'action mondiale de lutte contre le changement climatique. À cet égard, le pays, en tant que fournisseur potentiel de services environnementaux et d'activités de ce type pourrait contribuer à dégager des recettes pour permettre de répondre aux besoins d'adaptation, par exemple en matière de renforcement de la protection des mers et de drainage, tout en offrant des possibilités dans des secteurs autres que celui de la sylviculture.

5.8 Dialogue secteur public-secteur privé

5.10. Le gouvernement considère le réseau et le dialogue entre le secteur public et le secteur privé comme un pilier essentiel de la formulation de la politique générale des pouvoirs publics. En fait, la politique liée au commerce au Guyana est déterminée par des consultations et des discussions entre les organismes du secteur public et les parties prenantes du secteur privé. Le NACEN est l'instrument clé utilisé dans le processus consultatif qui donne aux pouvoirs publics la possibilité de mieux comprendre et apprécier la façon dont les parties prenantes du secteur privé guyanien utilisent ou sont affectées par les accords commerciaux en vue de concevoir des mesures visant à améliorer les conditions d'accès aux marchés.

5.9 Nouvelles technologies et TIC

5.11. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des catalyseurs clés de l'innovation. L'importance de l'infrastructure numérique pour le développement national et l'autonomisation économique et sociale est reconnue – la Stratégie de développement à faibles émissions de carbone de 2013 du Guyana (LCDS) comprenait plusieurs initiatives désormais achevées, y compris l'augmentation des capacités du Guyana en matière de fibre optique, le soutien aux centres d'appel et à l'externalisation des fonctions de l'entreprise et l'achèvement de la libéralisation des télécommunications.

5.12. Le gouvernement guyanien a également investi massivement dans le développement du réseau national de télécommunications afin de réduire la fracture numérique entre l'arrière-pays et la zone côtière, et entre le Guyana et le reste du monde; dans l'emploi de nouvelles technologies pour améliorer la santé, l'éducation et la sécurité nationales; dans l'accroissement de l'habileté numérique; et il veille à ce que l'environnement politique favorise la concurrence et l'innovation.

5.13. Le projet d'administration électronique, qui s'est achevé en 2015, a englobé la construction et la mise en service d'un centre de données, de 54 tours LTE (4G) et d'un anneau de fibres autour

de Georgetown. Ces infrastructures constituent désormais l'élément central du programme national d'administration électronique du Guyana et ont depuis été agrandies pour inclure 55 sites LTE (4G), 9 liaisons point à point de tiers (louées), 1 station au sol de satellite qui apporte un appui à 91 microstations terriennes (VSAT), plus de 227 km de fibre et 658 unités mobiles (LTE) – la fibre et la technologie LTE étant accessibles dans les régions côtières et la technologie par satellite étant utilisée dans l'arrière-pays et dans les régions reculées du Guyana. Avec l'achèvement récent du projet national pour la large bande, l'initiative SafeCity du Guyana a été lancée en 2021. Cette solution des TIC, qui apporte un appui au centre d'appel du 911 et aux efforts de lutte contre la criminalité locale, est mise en œuvre par l'intermédiaire de ce réseau. Les services de transmission de données sont fournis à plus de 150 sites de vidéosurveillance intelligents, etc., qui font tous l'objet d'un suivi et d'une gestion à partir d'un centre de commande dédié. Internet, des circuits loués par le secteur privé et des services d'informatique en nuage (c'est-à-dire installations virtuelles d'hébergement d'adresses électroniques et de sites Web et de stockage de données) sont également fournies à 319 établissements d'enseignement, 16 casernes de pompiers, 17 postes de police, 54 établissements de santé, 104 autres organismes publics, 128 centres des TIC et 436 points publics d'accès à Internet (PAPI). Les efforts déployés par le gouvernement pour combler les fractures numériques précédemment mentionnées se poursuivent également – le projet Accès aux TIC et aux services électroniques pour les communautés de l'arrière-pays, pauvres et isolées est en cours et la LCDS 2030 inclut des plans pour le développement des réseaux de satellites, des réseaux LTE et de fibre optique, des capacités des centres de données des pouvoirs publics, ainsi que des programmes publics axés sur les services.

5.14. Nonobstant ce qui précède, l'une des réalisations les plus importantes est la libéralisation du secteur des télécommunications, le 5 octobre 2020, qui a mis fin à un monopole de 30 ans dans les télécommunications au Guyana.

5.15. Cette modification devrait accroître le nombre de fournisseurs de services dans le secteur, donner lieu à une plus grande variété de services, à une disponibilité accrue des services et à une amélioration de la qualité des services. Déjà, des réductions cruciales du coût de la bande passante Internet ont été observées et, bien que la technologie 4G LTE soit proposée par les deux fournisseurs de services de télécommunication mobiles du Guyana, un fournisseur a annoncé cette année son intention de passer à la 4.5G LTE ou LTE avancée. Tous ces signes montrent que l'investissement réalisé par le Guyana dans ce secteur a commencé à produire les résultats escomptés, avec une amélioration de l'innovation et de la productivité dans les entreprises, des créations d'emplois et, dans le cadre de la fourniture de services publics, l'adoption de la cybersanté, de l'éducation en ligne, de la sécurité en ligne, de la cyberagriculture et prochainement d'autres services.

5.10 Sylviculture

5.16. Le Guyana note avec fierté qu'il dispose d'un système très robuste et très solide pour la gestion des forêts et la gouvernance forestière. Le secteur forestier est régi par une série de textes législatifs et de documents de politique générale. Les deux principaux documents d'orientation sont le Plan forestier national et la Déclaration nationale de politique forestière. Ces documents ont été mis à jour et ont reçu l'approbation du Cabinet en 2018. Les principaux domaines programmatiques du Plan forestier national sont les suivants:

- Tirer de la forêt des avantages en termes de développement (ÉCONOMIE).
- Conserver, protéger et préserver la forêt (CONSERVATION).
- Gérer la forêt pour garantir des avantages actuels et futurs (GOUVERNANCE).
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion des activités dans le secteur forestier (CAPACITÉS).

5.17. Le Guyana et, par extension la Commission guyanienne des forêts (GFC), mettent fortement l'accent sur la gouvernance forestière à l'appui d'une gestion durable des forêts. En 2014, le gouvernement guyanien a commencé la négociation du processus FLEGT de l'UE dans le but de signer un accord de partenariat volontaire (APV-UE). L'APV-FLEGT de l'UE, tel qu'il est communément appelé, vise à renforcer la gestion des forêts et la légalité afin de réduire l'exploitation forestière illégale, à développer les capacités en vue d'une bonne gouvernance forestière et à accroître les échanges grâce à l'accès à des marchés de niche et sensibles. En 2018, le gouvernement guyanien a achevé la première étape de ce processus et l'accord a été paraphé en novembre de cette même année. Les trois à quatre prochaines années se concentreront sur les activités de mise en œuvre et le développement des capacités dans tous les secteurs.

5.18. La forêt couvre plus de 80% de la surface terrestre du Guyana, ce qui représente, selon les estimations, 18,5 millions d'hectares de forêts. Les forêts fournissent un éventail de services et offrent une riche biodiversité. La valeur économique des écosystèmes forestiers du Guyana est estimée à plus de 40 milliards d'USD par an. La forêt protège contre le changement climatique. Depuis le lancement de la première Stratégie nationale de développement à faibles émissions de carbone (LCDS 2009), le Guyana s'efforce d'obtenir des versements au titre des services rendus par la forêt en matière d'émissions de carbone. Des travaux importants ont été réalisés sur la plate-forme d'accès à ces services et, à ce jour, le Guyana a mis au point un Système de suivi et de vérification d'envergure internationale (MRVS). Le Guyana, par l'intermédiaire de la GFC, met actuellement en place un mécanisme fondé sur le marché pour le paiement des services rendus par la forêt en matière de climat. Des avancées et des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine en 2020 et se poursuivent en 2021 par l'intermédiaire du programme ART-TREES (Architecture pour les transactions REDD+). Cela fait partie intégrante du projet de Stratégie nationale de développement à faibles émissions de carbone à l'horizon 2030 lancé récemment par le Guyana.

5.19. La forêt du Guyana renferme tout un éventail d'espèces qui peuvent être utilisées pour une large gamme d'applications, la construction lourde en extérieur, les travaux maritimes, la construction de rails, de ponts, ainsi que des espèces pour des produits à forte valeur ajoutée tels que les meubles, le bois d'œuvre séché artificiellement, le parquet, les revêtements en bois, le contreplaqué, le placage, les bardeaux et les éléments de construction. Ce segment du secteur forestier s'est développé et de nouveaux intervenants et produits sont apparus au cours de la période. La GFC continuera de promouvoir et de soutenir l'apport de valeur ajoutée et la diversification des produits.

5.20. En 2019, la Commission guyanienne des forêts a lancé un Programme d'inventaire national des forêts. L'inventaire des forêts est un outil important aux fins de la planification et de l'affectation des ressources. Un inventaire national des forêts a été jugé nécessaire pour le Guyana afin de renforcer la capacité de planification du secteur forestier et de maximiser le potentiel de nos forêts tropicales riches et à usages multiples; le cœur du projet repose sur d'importants travaux sur le terrain afin de recueillir des données empiriques sur les ressources forestières sur 12,3 millions d'hectares de forêts domaniales. L'inventaire national des forêts tiendra compte de l'absence actuelle de données d'inventaire exactes, actualisées et complètes sur les ressources forestières au niveau national, étant donné que les précédents inventaires à plus petite échelle avaient été réalisés de façon non contiguë à des intensités, des périodes et des finalités variables et qu'ils ne peuvent donc pas être utilisés de façon agrégée pour produire une représentation unique, complète, fiable et exacte de l'ensemble du domaine forestier public.

5.21. Il est prévu qu'une fois l'inventaire national des forêts achevé, le secteur forestier sera révolutionné du point de vue de la gestion et de l'affectation durable des forêts, ce qui apportera des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour une diversité de parties prenantes. Les données recueillies dans le cadre de l'inventaire national des forêts seront analysées afin de produire des statistiques fort nécessaires sur les ressources forestières et des bases de données de référence complètes qui permettront une gestion et une planification des forêts directement fondées sur des données factuelles. L'inventaire national des forêts respectera aussi les engagements nationaux de la GFC en ce qui concerne le Plan forestier national et la Déclaration nationale de politique forestière de 2018, qui soulignent la nécessité d'un inventaire des ressources dans le cadre de la politique. Le programme sera achevé en 2022.
